PRESENTATION DU NOUVEAU FORMULAIRE

Nouveau formulaire de demande(s)

Ancien formulaire de demande(s



Changement de formulaire pour toute personne qui souhaite faire une demande auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) de Guyane. Le nouveau document porte le cerfa 15692*01 (arrêté du 5 mai 2017). Ce nouveau formulaire, plus détaillé, sera déployé progressivement en France. La MDPH de la Guyane l'a adopté dès le 1^{er} septembre 2017.

Il compte vingt pages contre huit pour le précédent.

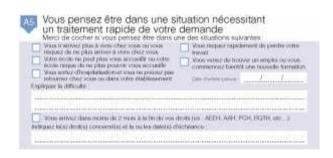
Plus long, oui, mais aussi beaucoup plus clair.

La marche à suivre bien expliquée



La première page liste l'ensemble des droits auxquels peuvent prétendre les demandeurs : Carte mobilité inclusion (CMI), Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), Prestation de compensation du handicap (PCH), Orientation vers un établissement ou service (ESMS), etc. Marche à suivre, selon les cas : première demande, renouvellement des droits à l'identique, etc. Cette procédure est également détaillée.

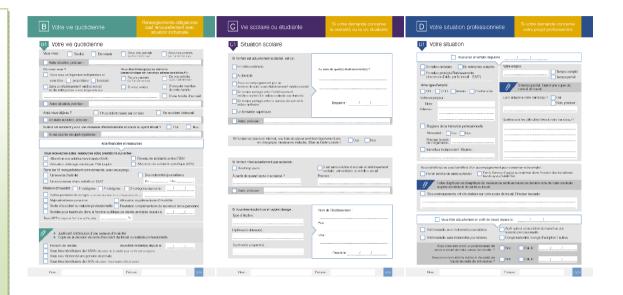
Besoin d'un traitement rapide de la demande ?



Autre nouveauté, les personnes pensant qu'elles peuvent « être dans une situation nécessitant un traitement rapide de leur demande » peuvent le signaler. Soit qu'elles risquent de ne plus arriver à vivre chez elles ou de perdre leur travail ou bien encore qu'elles arrivent dans moins de deux mois à la fin de leurs droits. Le document contient donc de nombreuses informations qui ne figuraient pas dans la version précédente. Le tout écrit dans un style relativement facile à comprendre.

Situation, besoins, attentes

Pour le reste, le formulaire est organisé en trois grandes parties : vie quotidienne, écoles/études et travail. «Il est conçu sous forme de parcours» ; avec, à chaque fois, la même logique : quelle est votre situation actuelle (exemple : scolarisation en milieu ordinaire) ? Quels sont vos besoins (ex : pour prendre des notes) ? Quelles sont vos attentes (ex : une aide humaine) ?



Une quatrième partie est consacrée à la vie des aidants familiaux. Ils peuvent y exprimer leur situation, leurs besoins et leurs attentes. « Si et seulement si la personne aidée le permet, car c'est son dossier.



Le nouveau formulaire permet de collecter plus d'informations. Il permettra de disposer de données de meilleures qualités et de pouvoir mieux répondre aux besoins des personnes en ouvrant davantage de droits.